

Casablanca, le 1^{er} août 2014

Clients particuliers

- **Electricité**

La nouvelle structure des tranches de consommation d'électricité, en vigueur depuis le 1^{er} août 2014, s'établit comme suit:

Usage	Mode de facturation	Consommation mensuelle	Tranche		Tarif
Particuliers (usage domestique et éclairage privé)	Facturation progressive	≤ 150 kWh	Tranche 1	≤100 kWh	0,8496
			Tranche 2	100<kWh≤150	0,9227
	Facturation sélective	> 150 kWh	Tranche 3	1<kWh≤200*	0,9227
			Tranche 4	1<kWh≤300*	1,0039
			Tranche 5	1<kWh≤500*	1,1878
			Tranche 6	> 500 kWh	1,3717

**Suivant les arrêtés ministériels, un seuil de tolérance de 10 kWh sera appliqué.*

Pour information, 63% des clients particuliers de Lydec consomment en moyenne moins de 150 kWh par mois (c'est-à-dire dans les tranches 1 ou 2), pour une facture maximale de 158 Dh TTC. Ces foyers ne seront, donc, pas concernés par une augmentation tarifaire (tarifs et mode de facturation inchangés).

Exemples:

Voici des exemples d'impact de ces nouvelles modalités décidées au niveau national:

- Un client particulier qui consomme dans la tranche 4 (entre 200 et 300 kWh par mois, donc facturation sélective) verra une augmentation moyenne de 26 Dh TTC sur sa facture. Ce changement ne concerne que 12% de l'ensemble des clients.
- Un client particulier qui consomme dans la tranche 5 (entre 300 et 500 kWh par mois, donc facturation sélective) verra une augmentation moyenne de 106 Dh TTC sur sa facture. Ce changement ne concerne que 7% de l'ensemble des clients.

- **Eau potable**

La nouvelle grille des tranches de consommation d'eau potable, en vigueur depuis le 1^{er} août 2014, est comme suit :

Usage	Mode de facturation	Consommation mensuelle	Tranche		Tarif (à Casablanca)	Tarif (à Mohammedia)
Particuliers	facturation progressive	≤ 12 m ³	Tranche 1	≤ 6 m ³	2,99	2,60
			Tranche 2	6<m ³ ≤12	6,00	5,19
	Facturation sélective	> 12 m ³	Tranche 3	1<m ³ ≤20	6,00	5,19
			Tranche 4	1<m ³ ≤35	10,19	8,96
			Tranche 5	>35 m ³	14,38	12,72
Redevance fixe					8,00	

Pour information, 47% des clients particuliers de Lydec consomment en moyenne moins de 6 m³ d'eau potable par mois (c'est-à-dire dans la tranche 1), pour une facture maximale de 38 Dh TTC (service d'assainissement inclus). Ces foyers ne seront, donc, pas concernés par une augmentation tarifaire (tarif et mode de facturation inchangés).

Exemples:

Voici des exemples d'impact de ces nouvelles modalités décidées au niveau national:

- Un client particulier qui consomme 12 m³ par mois (dans la tranche 2, donc facturation progressive), verra une baisse sur sa facture de 19 Dh TTC (service d'assainissement inclus).
En effet, l'application des nouvelles dispositions tarifaires de l'eau potable entraînera pour certaines factures des hausses, mais également des baisses selon les niveaux de consommation. Ainsi, par exemple, pour tous les clients consommant entre 9 à 12 m³ par mois, une baisse de leur facture sera constatée.
- Un client particulier qui consomme dans la tranche 4 (entre 21 et 35 m³ par mois, donc facturation sélective) verra une augmentation moyenne sur sa facture de 44 Dh TTC. (service d'assainissement inclus). Ce changement ne concerne que 5% de l'ensemble des clients.
- Un client particulier qui consomme dans la tranche 5 (plus de 35 m³ par mois, donc facturation sélective) verra une augmentation moyenne sur sa facture de 132 Dh TTC (service d'assainissement inclus). Seuls 2% de l'ensemble des clients sont concernés.

- **Assainissement liquide**

La nouvelle grille des tranches de consommation d'assainissement liquide, en vigueur depuis le 1^{er} août 2014, est comme suit:

Usage	Mode de facturation	Consommation mensuelle	Tranche		Tarif
Particuliers	Facturation progressive	≤ 12 m ³	Tranche 1	≤ 6 m ³	0,35
			Tranche 2	6<m ³ ≤12	0,91
	Facturation sélective	> 12 m ³	Tranche 3	1<m ³ ≤20	1,77
			Tranche 4	1<m ³ ≤35	2,16
			Tranche 5	>35 m ³	2,54
Redevance fixe					7,00

Grands clients

- Electricité

- Maintien du mode de facturation et révision des prix unitaires
- Suppression des options tarifaires «avec et sans minimum» pour l'usage «éclairage administratif»

Usage	Tranche	Tarif
Eclairage Administratif	Tranche unique	1,6300
Eclairage Public	Tranche unique	1,1571
Moyenne Tension	Heures pleines	0,8170
	Heures creuses	0,5248
	Heures de pointe	1,2349
	Puissance Souscrite (KVA / an)	395,70
Mobilier urbain	Forfaits	

- Eau potable

- Maintien du mode de facturation et révision des prix unitaires
- Suppression des tranches progressives et instauration de la tranche unique pour les administrations

Usage	Tranche	Tarif (à Casablanca)	Tarif (à Mohammedia)
Industriels	Tranche unique	8,50	7,39
Bains maures	Tranche unique	7,76	6,68
Administrations	Tranche unique	14,22	14,22
Bornes fontaines	Tranche unique	8,23	7,08
Hôtels	Tranche unique	8,50	8,50
Redevance fixe		16,00	

- Assainissement liquide

Les tranches de consommation, les prix unitaires et le mode de facturation restent inchangés.

Usage	Tranche	Tarif
Industriels	Tranche unique	4,58
Bains maures	Tranche unique	3,12
Administrations	Tranche unique	3,56
Bornes fontaines	Tranche unique	3,56

Clients professionnels

- Electricité

- Maintien du mode de facturation et des tranches
- Suppression de toutes les options tarifaires «avec et sans minimum»

Usage	Mode de facturation	Tranche		Tarif
Eclairage Patenté	Facturation progressive	Tranche 1	≤ 150 kWh	1,5059
		Tranche 2	> 150 kWh	1,6969
Force Motrice	Facturation progressive	Tranche 1	≤ 100 kWh	1,3556
		Tranche 2	100<kWh≤500	1,4553
		Tranche 3	> 500 kWh	1,6633

- Assainissement liquide

- Alignement des nouvelles tranches avec celles de l'eau potable.

Contact Médias :

Bouchra SABIB

Chargée de Relations Média

Tél : +212 522 54 90 47

GSM : +212 620 38 53 98

bouchra.sabib@lydec.co.ma

Notre actualité est diffusée en continu sur nos adresses :

www.facebook.com/lydecnet

www.twitter.com/lydecweb

www.youtube.com/elydec